

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 13 août 2018 à 19 h 30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers(ère) : Nancy Paquet, Gaétan Bergeron, Steve Bernier, Jean-François Caron, Michel Caron et formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Lagacé maire.

Est absente : Mme Annie Bernier

Madame Louise Coll, directrice générale fait fonction de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-150

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2018
4. Adoption des comptes à payer du 1^{er} au 31 juillet 2018
5. Demande de dérogation mineure numéro : 2018-73002, (74 Lac-Des-Iles)
6. Demande de dérogation mineure numéro : 2018-73006, (3506, chemin du Chômage)
7. Ouverture des soumissions – Travaux de pavage Ulric-Tessier
8. Octroi du contrat _ Travaux de pavage Ulric-Tessier
9. Ouverture des soumissions – Travaux de pavage de la route James, chemin du pont-Couvert
10. Octroi du contrat _ Travaux de pavage de la route James, chemin du pont-Couvert
11. Suivi des mises en demeure :
 - A) Matricule numéro : 8905-41-8055
 - B) matricule numéro : 8905-41-6768
 - C) matricule numéro : 9004-45-5639
12. Entente de location - salle Gym communautaire
13. Nomination de Marie-Eve Gauthier, animatrice en loisirs
14. Dépôt d'une demande d'aide financière RÉCIM – Agrandissement du centre des loisirs
15. Approbation du budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ulric
16. Ajout au contrat Mise à jour du Web de la Municipalité
17. Autorisation des travaux Route Desrosiers
18. Engagement d'un mécanicien occasionnel
19. Questions diverses
20. Période de questions réservée au public;
21. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2018

2018-151

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 9 juillet 2018 .

ADOPTÉE

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{er} au 31 JUILLET 2018

2018-152

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) que le paiement des comptes du 1^{er} au 31 juillet 2018 soit autorisé pour un montant total de 519 104.17\$.

ADOPTÉE

5- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO : 2018-73002 (74, LAC-DES-ILES)

2018-153

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro 2018-73002 déposée par M. Henrik Dugas-Martel et Mme Karolane Leblanc le 17 juillet 2018, laquelle vise l'agrandissement du chalet de 141% de plus de la superficie de plancher totale d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis;

CONSIDÉRANT Que l'article 15.3, alinéa 1, paragraphe a) et alinéa 2 du règlement de zonage numéro 2008-82; usage dérogatoire jusqu'à 100% de la superficie de plancher totale de cet usage;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement respecte toutes les autres exigences de la réglementation;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 26 juillet 2018, en conformité avec l'article 3 du règlement numéro 2008-86 concernant les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est opposée à la demande formulée par le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2018-08-03, le CCU recommande d'accorder la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure numéro : 2018-73002 telle que demandée par M. Henrik Dugas-Martel et Mme Karolane Leblanc, propriété du 74 Lac-Des-Iles afin d'autoriser l'agrandissement du chalet de 141% de plus de la superficie de plancher totale d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis au lieu de 100% permis.

ADOPTÉE

5- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO : 2018-73006 (3506, CHEMIN DU CHÔMAGE)

2018-154

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro 2018-73006 déposée par M. Roger Collin le 4 juillet 2018, laquelle vise de régulariser la construction de deux remises résidentielles construite sans permis qui empiètent de 4.5m et de 4.76m dans la bande riveraine établie à 10.0m;

CONSIDÉRANT les articles 2.5 et 14.13 du règlement de zonage numéro 2008-82;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 26 juillet 2018, en conformité avec l'article 3 du règlement numéro 2008-86 concernant les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2018-08-04, le CCU recommande de refuser la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal refuse la dérogation mineure numéro : 2018-73006 telle que demandée par M. Roger Collin propriété du 3506, chemin du Chômage.

ADOPTÉE

7- OUVERTURE DES SOUMISSIONS- TRAVAUX DE PAVAGE AVENUE ULRIC-TESSIER

La directrice générale procède au dépôt de l'ouverture des soumissions concernant des travaux de pavage sur l'avenue Ulric-Tessier.

8-OCTROI DU CONTRAT - TRAVAUX DE PAVAGE AVENUE ULRIC-TESSIER

2018-155

Considérant qu'une seule soumission a été déposée;
Considérant la recommandation de l'ingénieur de la MRC de la Matanie d'accepter la soumission et que cette dernière est conforme au devis;
Il est proposé par Monsieur Michel Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) que la Municipalité de Saint-Ulric accorde le contrat à l'entreprise Pavage des Monts au montant de 355 180.77\$ taxes comprises.

Que le montant de la dépense soit pris comme suit :

Aide financière confirmé Député Pascal Bérubé 60 000.00\$

Surplus réservé chemins 94 831.00\$

Surplus accumulé Northland Power 59 864.50\$

Budget courant Fonds Northland Power 69 300.00\$

Budget courant entretien des chemins 40 331.37\$

Ristourne TPS 15 446.00\$

Ristourne TVQ 15 407.90\$

ADOPTÉE

7- OUVERTURE DES SOUMISSIONS- TRAVAUX DE PAVAGE DE LA ROUTE JAMES, CHEMIN DU PONT-COUVERT ET TRAVAUX DIVERS

La directrice générale procède au dépôt de l'ouverture des soumissions concernant des travaux de pavage de la route James, chemin du Pont-Couvert et travaux divers.

8-OCTROI DU CONTRAT - TRAVAUX DE PAVAGE DE LA ROUTE JAMES, CHEMIN DU PONT-COUVERT ET TRAVAUX DIVERS

2018-156

Considérant qu'une seule soumission a été déposée;
Considérant la recommandation de l'ingénieur de la MRC de la Matanie d'accepter la soumission et que cette dernière est conforme au devis;
Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) que la Municipalité de Saint-Ulric accorde le contrat de travaux de pavage de la route James, chemin du Pont-couvert et des travaux divers à l'entreprise Pavage des Monts au montant de 734 790.86\$ taxes comprises. Conditionnellement à l'acceptation du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que le montant de la dépense est pris à même le règlement d'emprunt numéro : 2017-173.

ADOPTÉE

11-SUIVI DES MISES EN DEMEURE

A) MATRICULE NUMÉRO : 8905-41-8055

2018-157

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 5 537 615, du cadastre officiel du Québec ne s'est pas conformé à l'article 11.4.1 du règlement de zonage numéro: 2008-82 tel que mentionné dans la mise en demeure datée du 27 juin 2018;

Considérant la résolution adoptée le 9 juillet 2018 autorisant un délai supplémentaire jusqu'au 7 août 2018;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser la directrice générale à transmettre le dossier à Me Jean-Pierre Chamberland, avocat.

ADOPTÉE

B) MATRICULE NUMÉRO : 8904-49-0843

2018-158

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 5 537 613, du cadastre officiel du Québec ne s'est pas conformé à l'article 11.4.1 du règlement de zonage numéro: 2008-82 tel que mentionné dans la mise en demeure datée du 11 août 2016;

Considérant la résolution adoptée le 9 juillet 2018 autorisant un délai supplémentaire jusqu'au 7 août 2018;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser la directrice générale à transmettre le dossier à Me Jean-Pierre Chamberland, avocat.

ADOPTÉE

C) MATRICULE NUMÉRO : 9004-45-5639

2018-159

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 5 537 745, 5 537 633, 5 538 660 du cadastre officiel du Québec ne s'est pas conformé à l'article 11.4.1 du règlement de zonage numéro: 2008-82 tel que mentionné dans l'avis d'infraction du 6 décembre 2017;

Considérant la résolution adoptée le 5 mars 2018 autorisant un délai supplémentaire jusqu'au 30 juin 2018;

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser la directrice générale à transmettre le dossier à Me Jean-Pierre Chamberland, avocat.

ADOPTÉE

12- ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DE LA SALLE DES LOISIRS POUR LE GYM COMMUNAUTAIRE

2018-160

Considérant la demande des membres du Gym communautaire de renouveler l'entente relative à l'utilisation de la salle des loisirs;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'entente et en sont satisfaits;

Il est proposé par Monsieur Michel Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser de prolonger l'entente relative à l'utilisation de la salle des loisirs pour le Gym communautaire à partir du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 23 juin 2019 sans autre changement.

ADOPTÉE

13- NOMINATION DE MME MARIE-ÈVE GAUTHIER, ANIMATRICE EN LOISIRS

2018-161

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) de nommer Madame Marie-Ève Gauthier, animatrice en loisirs à compter du 16 juillet 2018, établi selon l'échelle salariale en vigueur classe-2 échelon-7.

ADOPTÉE

14- DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RÉCIM – AGRANDISSEMENT DU CENTRE DES LOISIRS

2018-162

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière au programme d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire volet 1 RÉCIM et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉE

15- APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ULRIC

2018-163

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) que la Municipalité de Saint-Ulric accepte le budget révisé 2018 de l'office municipal d'habitation de Saint-Ulric, tel que déposé.

ADOPTÉE

16- AJOUT AU CONTRAT- MISE À JOUR DU WEB DE LA MUNICIPALITÉ

2018-164

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser l'ajout au contrat à l'entreprise Bourrasque pour la rédaction et la révision du scripte pour un montant additionnel de 1 125\$.

ADOPTÉE

17- AUTORISATION DES TRAVAUX- ROUTE DESROSIERS

2018-165

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser un montant de 23 000\$ pour la réfection de la route Desrosiers.

ADOPTÉE

18- ENGAGEMENT D'UN MÉCANICIEN OCCASIONNEL

2018-166

Il est proposé par Monsieur Michel Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) d'engager Monsieur Paul Boucher à titre de mécanicien occasionnellement selon les besoins au salaire établi selon l'échelle salariale classe 3 échelon 16.
ADOPTÉE

19- QUESTIONS DIVERSES

20- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Il y a eu une période de questions réservée au public.

21-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-167

L'ordre du jour étant épuisé,
il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU que la séance soit close à 19h58.
ADOPTÉE

Louise Coll,GMA

Pierre Lagacé, maire

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

